

Demande d'affiliation VOM



Kapeldreef 60 - B3001 Leuven
☎ 32 - (0)16/40.14.20
☎ 32 - (0)16/29.83.19
info@vom.be & www.vom.be

Information:

Nom de la firme : _____
Personne à contacter : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ Fax : _____
N°TVA : _____
E-mail _____
Website _____

Le soussigné s'inscrit comme membre de la VOM sur base des statuts et du règlement interne en vigueur ou modifiés ultérieurement.

Cotisation 2018:

Les cotisations sont liées à l'indice santé du mois de décembre.

Toute adhésion est estimée être conclue pour une durée indéterminée et se renouvelle au début de la nouvelle année d'association, à savoir le 1er janvier. Tout membre est libre de se retirer de l'association par lettre recommandée adressée au conseil d'administration. La cotisation d'adhésion expire à la prochaine année civile (art. 6, statuts VOM asbl). Vous bénéficiez des avantages de l'affiliation dès réception du paiement de la cotisation pour l'année courante.

La cotisation annuelle est définie par le nombre total des travailleurs, directement occupés dans le département des traitements de surface et ceci comme indiqué dans le tableau ci-après:

Donneurs d'ordre, sociétés intégrées et sous-traitants:	Cotisation (hors TVA)
<u>Nombre de travailleurs occupés dans le département des traitements de surface</u>	
1 à 10 travailleurs	361,00 €
11 à 25 travailleurs	485,00 €
plus de 25 travailleurs	577,00 €
Autres membres:	
Fournisseurs	447,00 €
Universités et écoles techniques	207,00 €
Services publiques	207,00 €

Nombre de travailleurs occupés dans le département des Td _____

La contribution s'élève à : _____

Nom et fonction du signataire : _____

Date:

Signature et cachet de la firme :